

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

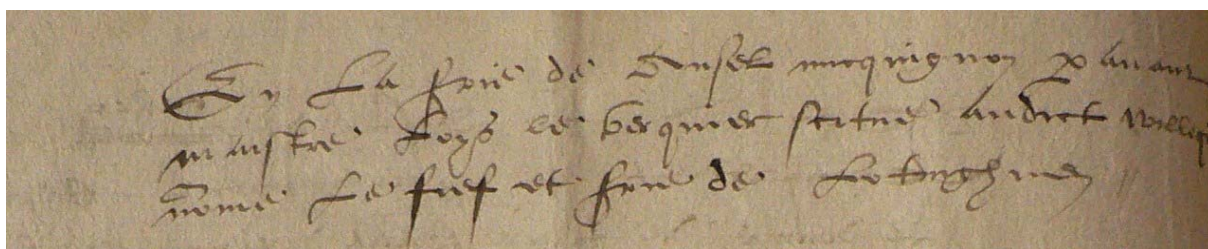
(Bibliothèque de Saint-Omer - 2G303)

Ce manuscrit conservé dans les Archives Capitulaires de Saint-Omer (Série 2G) a été établi en 1566 par Ansel MICQUIGNON, bailli du chapitre de Saint-Omer. Il ne s'agit pas d'un terrier ou d'un cueilloir. L'objet est la grandeur des dismes de Crehen, Willequin (Wirquin) et Remilly. Il s'agit de délimiter le territoire de ces trois dismes par rapport aux autres dismes. Le texte semble à première vue structuré : trois parties distinctes pour chacune des dismes et facile à comprendre. La lecture, en fait, est difficile, de très longs paragraphes avec beaucoup de répétitions ('les dict's'). Après une première transcription du texte, il m'a fallu procéder à une réécriture et une mise en forme pour tenter de comprendre le texte, d'où les trois parties qui suivent

1. le texte interprété et aussi modernisé¹
2. le récapitulatif des patronymes et des toponymes
3. la transcription du texte

Ce texte fait apparaître plusieurs seigneuries dont

- la Humière (d'après une note de Justin DE PAS : vendu à Noël de COCQUEMPOT en 1550)
- Lotinghem (note de Justin DE PAS : fief de Remilly-Wirquin, tenu de la Seigneurie d'Upén. Ce fief, qui en 156-, était de la seigneurie d'Ansel MICQUIGNON – voir ci-dessous -, fait l'objet d'un retrait lignager par 'Jehan DE RENTY, escuier, Sr de Bouyin, Upén' en 1573²)



A noter aussi à la fin du document –fac similé à la page suivante - la répartition des dîmes. Deux gerbes sont toujours attribuées au doyen et chanoine de Théroouanne.

Bernard CHOVAUX

Octobre 2009

<http://bchovaux.fr/>

¹ Certaines répétitions ont été omises, des 'dict's' remplacés par des ce, cet, cette...

² Transaction du 07/10/1573 – acte 10 – relevé de Philippe DERIEUX

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

Extrait de la dernière page

Je en Esquelles trois Dismes deffes deffines appar
tenuent au seigneur de Rapre de moultz terres de disme
messes d'ours et rapre de fugee Cathedralle de
Stander au present et furent les six de d'ours
Le messes d'ours et ranome de Gerobanne de
Sanctre. appartenent a cestuy qui est tunc de
village de Honnet Villequin et de seigneur de
de temps immemorable et a este ainsi deff.

Ceste presente declaration de la disme
de Honnet Villequin et rapre de este flant
par unse mirquonoy bailli de messes seigneur
de Rapre et son mille cinq cens soixante six ans

M. J. Mirquonoy

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

Partie 1 – Interprétation du manuscrit

Le texte qui suit est établi à partir de la transcription figurant en partie 3. Il se peut qu'il comporte des erreurs de lecture de ce document.

S'ensuit la grandeur de la disme de Crehen et là où elle se prend et cueille appartenant à Vénérables et discrets Seigneurs Messieurs Doyen et Chapitre de l'Eglise Cathédrale de la Ville et Cité de St-Omer. Le tout comme il s'ensuit.

Et prime

Le dismage de Crehen commence par 0.5 mesure 0.5 quartier de terre, appartenant à Baudin DE COCQUEMPOT, parcelle

- en pointe vers mer au chemin de Hallines
- boutant d'amont à la voie Sangatte et d'aval à la Srie d'Esquerdes
- tenant et faisant le bout de d'aval à un buisson à la liste vers soleil
- ralliant tout aval au Grand Chemin réal nommé vulgairement le Chemin de Loeuillique, là où descend l'eau sauvage qui fait l'entredeux du dismage d'Esquerdes et de Crehen et Sries dessus déclarées.

Et, au long de la voie Sangatte, au lez de d'amont, est la seigneurie de Remilly,

- de leur grande disme jusqu'à une pièce de terre contenant 0.5 mesure et montant amont jusque à un buisson appartenant présentement à Nicolas (BARBARY ?), qu'il a eu par retrait de Jehan BAUCHEL laquelle est de la disme de Crehen et de celle de Remilly
- en allant toute la tournière tirant vers Crehen jusqu'à 2 demies mesures de terre appartenant l'une à Jehan DE COCQUEMPOT dit Nennet et l'autre à Jehan DE MAMEZ, à cause de sa femme, lesquelles se partissent de la lingne de la tournière la moitié au dismage de Remilly
- remontant amont à un long buisson qui se nomme Le Buisson de Le Panelle (ou Pavelle ?) et est le côté d'aval des dites deux demies mesures de la disme de Crehen et par-dessus le dit Buisson et du lez d'amont est de la disme de Remilly.

Item, au bout de la dite mesure et du bout vers soleil

- allant encore amont d'une tournière
- en montant amont et traversant 3.5 quartiers appartenant à Toussain BOURGOIS et 1.5 quartier appartenant à Jacques LE QUESTRE
- lesquelles deux pièces se répartissent en travers par moitié jusqu'au s... de Mrs, les bouts de ces 2 pièces étant vers soleil de la disme de Crehen et vers mer de la disme de Remilly
- allant vers soleil au chemin de Crehen au long de la liste et tournière
- de la dite pièce, il y a une mesure appartenant à Anthoine DE COCQUEMPOT demt à Wismes prise en 3 mesures à la liste d'aval

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

- de ces 3 mesures, il y en a un quartier au long du chemin qui est de la disme de Crehen et tout le lez d'amont est du dismage de Remilly.

Item, du côté de d'amont vers soleil du chemin de Crehen

- en montant un peu plus amont
- à prendre en 2 mesures qui ont appartenu à Jehan HAUSSOLLIER, en son vivant maréchal de Pihen,
- desquelles 2 mesures, l'une appartient à Gilles HAUSSOLLIER et l'autre mesure comprend
 - 60 verges appartenant à Phles FRANCOIS et au dismage de Crehen
 - les autres 40 verges de la disme de Remilly à prendre sur la liste d'amont et du bout vers soleil
 - ces 2 mesures boutant à une pièce de terre appartenant à Jehan DE COCQUEMPOT dict Nennet, laquelle est du dismage de Crehen
- remontant d'amont tout au long d'une tournière allant à un buisson nommé Le Buisson de La Bruinne
- lesquelles pièces de terre boutant du côté de d'aval sont de la disme de Crehen et celles boutant et listant du côté de d'amont aux dites tournières sont de la disme de Remilly
- laquelle pièce listant sur la dite tournière appartient à Baudin DE COCQUEMPOT, fils Emond,
- et, depuis Le Buisson de La dicte Bruinne,
 - allant encore à une tournière,
 - traversant le chemin de Biencques,
 - commençant, au bois de Crehen, du cornet vers soleil du dit bois
 - venant aval une tournière
- laquelle tournière et les pièces qui viennent tourner et bouter de vers Biencques sont du dismage de Biencques et de la Srie de l'Escotterie de St-Omer et la pièce de terre où boutent les pièces de terre ci dessus déclarées appartiennent à un nommé Anthoine LE BAILLY demt à Biencques
- laquelle est le commencement du dismage de Crehen et boute à une pièce de terre en bout vers soleil appartenant à Tassin CARON, qui est fermier de l'Escotterie de St-Omer, et du dismage de Biencques
- et venant en amont au long d'une tournière tournant sur la pièce dessus déclarée jusqu'à une borne
- laquelle borne fait l'entredeux de 6 quartiers de terre appartenant à présent à Pierre DE LE POUVE demeurant à Cléty
- laquelle est du dismage et seigneurie de Crehen.

Le Quief Doutremer contient 60 mesures qui est de la dite disme de Crehen et s'étend sur les lieux ci après déclarés.

Commençant aux 6 quartiers de terre qui sont de la disme de Crehen appartenant à Pierre DE LE POUVE à cause de sa femme

- venant d'amont tout au long le chemin de Biencques jusqu'au bout d'amont d'une demie mesure appartenant à Ansel MICQUIGNON

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

- venant encore de d'amont tout du long et dans le prolongement de 6 quartiers de terre appartenant à Pierre COPPIN, à cause de sa femme,
- allant amont jusqu'à
 - une mesure de terre nommé le Bois La ... appartenant à Nonel DE COCQUEMPOT, laquelle est de la disme de Remilly
 - demie mesure du côté vers soleil et pareillement de la disme de Remilly contre la mesure dessus déclarée, qui est à Nicolas BRETON et qui fait la séparation et entredeux de la disme de Crehen et Remilly et du dit quief Doutremer
- en ralliant à
 - une tournière appartenant à Ansel MICQUIGNON et plusieurs autres et qui est de la disme de Remilly
 - la pièce qui fait la liste de la tournière, qui appartient à Gilles LE LEU et qui est de la disme de Crehen et du dit quief Doutremer
- en allant tout le fond jusqu'à une pièce de terre appartenant à Jehan MICQUIGNON, à cause de sa femme, par avant Anthoine DE WILLEQUIN ;
- laquelle pièce liste du côté de d'amont au Grand Chemin de Théroouanne et est du dismage de Remilly.

Recommençant plus vers soleil levant aux 6 quartiers ci devant déclarées appartenant au dit Pierre DE LE POUVE et à la dite borne étant du côté de d'amont des 6 quartiers

- venant tout en long d'une tournière appartenant à plusieurs personnes jusqu'au Buisson de La Marlière Follie et de ce buisson au long d'une autre tournière des Sars
- allant encore tout au long d'une tournière jusqu'au Chemin de Théroouanne
- la pièce de cette tournière se nomme La Longue Troncque, laquelle est en quief Doutremer et est de la disme de Crehen
- toutes les pièces de terre boutant sur la tournière et sur le quief Doutremer sont de la disme de Remilly et se nomment Les Sars.

A la disme de Crehen, appartiennent 7 mesures de terres séant en la vallée de Cricquendalle, qui sont du quief du Cricquendalle, tenues en foncier des Seigneurs du Chapitre, occupées par diverses personnes et enclavées en la disme de Remilly de tout bout et côté.

Item, à la disme de Crehen, appartiennent 7.5 mesures de terre séant dessus la Croix de Remilly à savoir :

- 10 quartiers appartenant à Cristofle DE GUISNES
- 10 quartiers appartenant à Ansel MICQUIGNON
- 5 quartiers aux héritiers de Marie MERLENCQ
- 5 quartiers aux héritiers Anthoine DE WILLEQUIN,

Ces 7.5 mesures boutent au chemin qui mène de Remilly à Crehen, enclavées de toutes listes et bouts à la disme de Remilly.

Item à la disme de Crehen, appartiennent 7 mesures de terre séant dessus le bois de Le Pouve, tenues des Religieuses et Abbesse de Blendecques, enclavées de tous les bouts, listes et côtés en la Srie et Dismage de Remilly. Ces 7.5 mesures sont tenues foncièrement et vicontièremment des

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

Religieuses de Blendecques à cause de leur Terre et Srie de Le Coulombe, séant au près Wedinghen, paroisse de Wavrans.

Disme de Willequin

La disme de Willequin appartient à Messieurs Doyen et Chapitre de St-Omer

La disme de Willequin se prend et cueille en seigneurie et terroir ci après déclarés

Est assis en la Srie Liévin DE ZUNEQUIN escuier Sr de Willequin

En la Srie Phles CARON homme d'armes des ordonnances du Roy ... sous la charge de Monsr Le Comte du Roelz seigneur du Val et en partie Sr du dit Willequin

En la Srie de Ansel MICQUIGNON, par avant Maistre Loys LE BECQUIER, situé à Willequin et nommé le fief et Srie de Lotingham

En la Seigneurie de Cucheval à présent appartenant à Noël DE COCQUEMPOT par avant Jehan PENIN en sont vivant demt à Aire

Et une autre Srie située au dit Cucheval appartenant à Mr DE BOIN, Seigneur du Prey, par avant au Seigneur de La Tredal

- Commençant au lez vers soleil de l'eau qui coule du dit Willequin à Remilly
- et commençant à une pièce de terre appartenant à Pierre DE COCQUEMPOT gisant près le Fontaine Fiainne du quief Callet et Srie Phles CARON
- allant au long d'un crocq et tournière appartenant à plusieurs personnes
- allant jusqu'à une mesure 8 verges de terre appartenant à Pierre SEGARD par avant à Ansel MICQUIGNON, laquelle mesure est de la disme de Remilly et liste d'amont au fief Liévin DE ZUNEQUIN et Sr de Willequin
- toutes les terres boutant sur la tournière sont du quief De Le Pouve tenues foncièrement des Srs de Chapitre et de leur disme de Remilly
- au bout de la mesure 8 verges de terre et du bout vers soleil, il y a encore 6 quartiers appartenant au dit Pierre SEGARD, par avant à Ansel MICQUIGNON,
- la moitié de ces 6 quartiers à savoir
 - 3 quartiers à la liste de d'aval sont du dimaige de Mrs
 - les autres 3 quartiers de la Srie de Phles CARON et de la liste d'amont sont du dimasge de Willequin
- ces 6 quartiers boutent du bout vers soleil au Grand Chemin qui mène de Remilly en Averoult
- remontant le dit chemin dessus déclaré et au lez vers mer de ce chemin jusqu'au dismage de Mrs les Religieux Abbé et Couvent de Saint Sauveur de Ham en Artois
- la dernière pièce du dismage de Willequin et sur ce chemin est à Noël DE COCQUEMPOT et icelle liste au dismage et Srie de Han

Le dismage de Willequin s'étend et passe du chemin qui mène de Remilly en Averoult

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

- commençant à une mesure de terre étant au lez vers soleil de ce chemin d'Averoult et appartenant à Anthoine DE COCQUEMPOT et ses consors demt à Wismes
- cette mesure est de deux dismages à savoir
 - la demie mesure à la liste de d'aval est du dismage de Remilly
 - l'autre demie mesure est de la Srie Liévin DE ZUNEQUIN, laquelle est du dismage de Willequin,
- ces deux demies mesures de terre boutent au Grand Chemin qui conduit de Remilly en Averoult et au bout vers soleil, en remontant amont au long d'une tournière, à le lingue de deux buissons , tout au long d'une tournière nommée les Videlans allant et appendant 4 mesures de terre à savoir
 - l'une appartenant à Cristofle DE GUISNES
 - une à Marand LE BAILLY
 - une à Jehan BEUDIN
 - la dernière à Noël DE COCQUEMPOT
- desquelles 4 mesures de terre en chacune mesure il y a
 - un quartier tenu de la Srie et du dismage de Remilly
 - et trois autres quartiers à la Srie de Cuheval, qui appartiennent présentement au Sr DE BOIN et qui sont de la disme de Willequin au dessous et vers mer du fief de Monsieur de Willequin,
- commençant à 9.5 quartiers de terre, qui appartiennent à Guille POTTIER et qui sont du quief Desquebroeucq et du dismage de Willequin
- en allant aval une tournière au long d'un crocquet
- allant comprendre 3.5 quartiers appartenant à Pierre SEGARD, par avant Me Loys LE BECQUIER,
- descendant aval d'une tournière jusqu'au jardin Guille POTTIER tenu du quief Desquebroeucq,
- lesquels sont du dismage de Willequin,
- les terres du côté de d'amont tournant sur cette tournière sont de la Srie et dismage de Mrs les Religieux Abbé et Couvent de Han.

Et encore, ici, 5 quartiers de terres

- appartenant à Jehan PREVOST, à cause de sa femme,
- tenus du prieuré de Renty
- du dismage de Willequin,
- au long de la rue qui conduit de Willequin à Ouve,
- enclavés à la Srie de Mrs les Religieux de Saint Saulveur de Han.

Le quief Coupelet

- contenant de 9 à 10 mesures tenues de la Srie et baronnie d'Eulle qui appartient à Mr d'Esquerdes
- boute
 - au terroir et dismage de Han

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

- de la liste d'amont au terroir et dismage de Han, à une pièce de terre appartenant à présent à David CRENLEU, à cause de sa femme et ses enfants, laquelle est du dismage de Mrs de Han.

Le dismage de Willequin s'étend vers mer du village d'Ouve

- à commencer à une vallée nommée Le Vallée Baudin se trouvant dessus Cucheval
- à prendre et commencer depuis le marais de Cucheval
- allant amont vers mer tout au long d'une tournière allant jusqu'aux haies du Petit Maisnillet
- la Vallée Baudin est du dismage du dict Willequin
- toutes les terres tournant sur la dicte Vallée Baudin sont de la Srie de Remilly, en remontant, à partir du long des haies du Petit Maisnillet au Grand Chemin du Maisnillet, qui va au Ploich
- toutes les terres au lez vers soleil du chemin du Maisnillet au Ploich sont du dismage de Willequin
- venant au village du Ploich par des jardins clos de haies vives, tenus de la Srie de Crehen et appartenant, à présent, à Noël DE COCQUEMPOT, par avant Jehan DE PENIN, et qui sont de la disme de Willequin
- descendant vers soleil les hayes du dict Ploich à une pièce de terre contenant 20 mesures lesquelles liste vers mer aux ...dict du Ploich et au bout des ces 20 mesures déclarées
- remontant plus vers mer au long d'une tournière appartenant à plusieurs personnes
- et, au bout de cette tournière, à une pièce de terre contenant 3 quartiers 6 vergues et appartenant à présent à Thomas DU PLOICH, qu'il a eue de Jehan DE LIENNE, laquelle est la dernière pièce du dismage de Willequin et tenue de la Srie de Ansel MICQUIGNON
- allant de ces 3 quartiers 6 vergues à un buisson faisant l'entredeux de la Srie de Willequin et de Waverans
- de ce buisson, allant au long d'aval d'une tournière faisant l'entredeux de la Srie du dict Willequin et celle de Waverans
- les pièces du dismage de Willequin sont du quief Allart et de la Srie de Phles CARON et
 - le dernière pièce du quief Allart appartient à Guille BOCQUET à prendre au lez de d'amont
 - l'autre pièce et dernière (!) du quief Allart est à présent à Jehan DE GAUCY, à cause de sa femme et fille Jehenne CAUWEL,
- ces deux pièces dessus déclarées et tenant sur la dite tournière sont du dismage et terroir de Waverans
- à leur bout des deux pièces et au lez de d'aval de la seconde pièce, retournant vers soleil au long d'une tournière
- tirant vers les bosquets de Willequin
- traversant le chemin qui vient du Ploich à Remilly
- de ce chemin venant vers soleil tout...d'une tournière
- venant descendre aux mon ... jusqu'à un pré appartenant à Ansel MICQUIGNON
- les terres du lez d'amont de la tournière, qui sont du quief Allart et de la Srie Phles CARON, sont du dismage de Willequin
- les autres terres tournant sur cette tournière sont du dismage de Remilly appartenant à Mrs à cause de leur Srie.

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

Item encore appartient à la disme de Willequin 5.5 mesures de terre prise en une pièce de terre appartenant à la veuve et aux hoirs Pierre LE VASSEUR séant sur le Mont de Remilly

- ces 5.5 mesures de terre listant
 - vers mer au terroir de Hassinghen et dismage de Waverans
 - vers soleil à la veuve et aux hoirs Pierre LE VASSEUR, tenant de la Srie et de la disme de Remilly
- boutant les 5.5 mesures de terre à un grand enclos
- lesquelles 5.5 mesures sont tenues foncièrement et vicontièrement de la Srie d'Ansel Micquignon, par avant Maistre Loys LE BERQUIER

Disme de Remilly

Le dismage de Remilly appartient à Vénérables et discrets Seigneurs Doyen et Chapitre de l'Eglise Cathédrale de la Ville se prend et cueille en parties et terroir ci après déclarées.

Et primes

A commencer près le Mont Barbet à une mesure de terre appartenant à Pierre SEGARD et de le liste d'amont au terroir de Hassinghue

- montant vers mer au long d'une tournière appartenant à plusieurs personnes et la pièce listant sur les dictes tournières du dismage et Srie de Hassinghue
- montant vers mer au long d'une tournière et d'une pièce appartenant aux enfants de Jehan DE COCQUEMPOT dict Nennet et à Jacques Francois et Maroye HAUSSOLLIER, pièce contenant 10 quartiers
- au bout de ces quartiers, remontant d'aval au long d'une tournière nommée la tournière des Nonnains
- les terres nommées les Nonnains sont du dismage de Waverans et sont traversées par le chemin d'Esquerdes, allant de Remilly à Esquerdes,
- outre lequel chemin, il y a 80 verges de terres appartenant à Cristofle DE GUISNES et qui font la séparation et entredeux de la disme de Remilly et du dismage d'Esquerdes
- allant encore du long une tournière appartenant à plusieurs personnes
- allant et remontant vers soleil au d'une liste d'une pièce de terre contenant 11.5 quartiers appartenant à Jehan DE COCQUEMPOT dit Nennet demt à Crehen, en laquelle liste il y a 3 bornes de grès au dernier borne vers soleil
- remontant d'aval une tournière à un petit buisson appartenant à plusieurs personnes
- les terres venant du côté vers soleil boutant sur la dicte tournière sont en dismage d'Esquerdes
- et, depuis le buisson ci-dessus déclaré et qui est sur le fief qui fut à Jehan DE COCQUEMPOT, allant à un autre buisson
- et, de ce buisson, allant à deux autres buissons
- et, du dernier buisson, ce en allant toute le tournière à la voiette Sangatte
- montant de la dicte voiette Sangatte tout amont jusqu'au dismage de Crehen.

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

La disme de Remilly se comprend et s'étend du côté vers soleil de Crehen

- commençant par delà le quief Doutremer près le dismage de Biencques et Srie de l'Escotterie de St-Omer.
- la première pièce tenant en long de la Srie de l'Escotterie fait l'entredeux du dismage du dit Biencques et de Mrs du Chapitre appartient à Baudin DE COCQUEMPOT
- en allant à une tournière qui est de vers soleil
- en remontant à pointe en long la Terre et Srie de l'Escotterie.
- en ralliant amont au long d'une tournière où il y a plusieurs buissons
- la pièce de cette tournière appartient à Pierre DE LE POUVE fils Perot, fait l'entredeux de la disme de Remilly et liste à le disme de Cléty
- en allant amont encore à plusieurs buissoncheaux et tournières
- en allant droit au Crocq de L'Estrippe
- la pièce contiguë au terroir de Cléty appartient à présent à Eustache DE GUISNES, est de la disme de Remilly et liste vers soleil au dismage de Cléty
- laquelle disme de Remilly traverse le chemin de Théroanne et va au long d'un petit crocq où sont 3 quartiers de terre appartenant à Jehan De MAMEZ de Herbelles
- en ralliant vers mer à un autre croc
- ces 3 quartiers listant la liste d'amont au dismage et terroir de Cléty au bout de ce crocq
- retournant d'amont vers soleil à une tournière qui boute sur 5 mesures de terres nommées Les Foeullus, appartenant à Mrs, et qui est de la disme de Remilly
- en remontant d'amont les Foeullus
- en se dirigeant vers un crocquet nommé Le Crocquet Fromaige
- en ralliant tout ce crocquet vers soleil de midi à la Terre de Noircarmes
 - appartenant à présent à Phles MESQUE, à cause de ses beaux enfants
 - de le liste vers mer appartenant à Loys CADEL
 - contenant 0.5 mesure 0.5 quartier qui est de la disme de Remilly et, de liste vers soleil, au dismage de Cléty
- en ralliant amont à un grand crocq nommé le Crocq du Bos Hemont
- revenant de ce crocq en remontant d'amont à une tournière que coupe le chemin qui vient de Remilly à Cléty
- toutes ces terres ... du côté vers mer de cette tournière sont du dismage de Remilly et boutent vers soleil au terroir et dismage de Cléty en étant traversées par le chemin
- allant encore au long d'une tournière à un grand buisson, qui fait l'entredeux des terres de l'Escotterie de Saint-Omer,
- Ces terres, qui appartiennent aux escottiers, contiennent environ 42 à 43 mesures et sont de la disme de Remilly
- la tournière fait la séparation et entredeux de la disme de Remilly et disme de Cléty au bout da la pièce des escottiers
- la disme de Remilly remonte vers soleil de midi au long d'une pièce de terre appartenant à Tassette FOURMENT
- au bout vers soleil de la dite demie mesure, remonte amont une tournière
- allant au bout vers soleil tout droit au Crocq des Quarrières de Pisault

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

- laquelle pièce de terre appartient à Flourette LE BAILLY est du dismage de Remilly et celles a boutant sur la dite terre dessus sont du dismage de Cléty
- en remontant vers soleil de midi au long d'un crocq des carrières
- allant jusques à deux quartiers de terre nommés les Courtillages de Jean Le WICQ appartenant à présent à Pierre DE LE POUVE, à cause de sa femme
- descendant ces deux quartiers vers la Cauchie de Boullongne
- comprenant deux mesures de terre ayant jadis appartenu à défunt Jehan LE WICQ
- ces 2 mesures boutent d'amont à la Cauchie de Boullongne, appartiennent présentement à Pierre DE LE POUVE, à cause de sa femme, et sont la dernière pièce du dismage de Remilly
- en outre, ces 2 mesures passent la disme de Remilly la Gauchie de Boullongne
- venant à une pièce de terre appartenant à Mademoiselle DE NIELLES, laquelle pièce liste d'aval à la terre de Noircarmes laquelle se nomme le (Coxim Sausart ?) et contient 19 mesures dont une au dismage de Cléty à prendre au bout vers soleil de la dicte pièce
- remontant amont
- retournant une tournière
- remontant encore tout du long la pièce de Damlle DE NIELLES
- au bout de laquelle pièce de la Damlle, est du dismage de Remilly et l'autre liste vers soleil du dismage de Cléty
- en retournant de cette pièce vers soleil de midi à un buisson
- allant droit à la vallée Bouranne
- en remontant amont tirant vers Averoult du long de la tournière au long de la vallée Bouranne
- lesquelles terres restant du côté vers mer de la tournière et vallée Bouranne sont de la disme de Remilly
- vers soleil et au bout de la vallée Bouranne, une pièce de terre appartient aux hoirs Jehan DE CLETY
- au bout de laquelle pièce, remontant vers midi à une tournière appartenant au dismage de Cléty.
- Les terres tenant vers soleil de midi sur cette tournière sont du dismage de Cléty
- allant jusqu'à une mesure de terre nommée La Happe Garbe appartenant à la veuve et aux hoirs Vincent FISCHAU ... de Dohem
- laquelle, quand elle est advestie de blé ou maich..., le premier vient des dimeurs de Remilly ou Cléty l'emportent et il en a été ainsi us de temps immémorial
- cette mesure de terre est contre une voie nommée la Voie Saige
- dessous la cette mesure nommée la Happegarbe,
 - les terres du côté mer sont de la disme de Remilly jusqu'à la voie Saige, en allant de la mesure de Happegarbe, ci dessus nommée, tout du long du chemin, nommé le chemin de la Verde Voie et qui va aux enclos Tavernier.
 - Les terres du côté d'amont de la dicte Voie sont du dismage de Remilly comme aussi sont les enclos Tavernier, s'ils étaient labourés comme ils l'ont été autrefois
- remontant des enclos Tavernier amont un grand chemin qui conduit de Dohem à Faulquembergue
- montant tout amont la vallée qui appartient à le Mairie de Dohem
- allant jusqu'au droit de 4 mesures de terre appartenant aussi à la Mairie Dohem

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

- lesquelles 4 mesures sont de la disme de Remilly
- aboutant ces 4 mesures, il y a une pièce de terre appartenant à la cense d'Averoult
- laquelle se divise a... montant à l'endroit des hayes d'Averoult
 - toutes les terres et héritages au lez d'aval ... hayes d'Averoult sont du dismage de Remilly aboutant vers mer au dismage d'Averoult
 - la longue pièce aboutant à la voie Saige, remontant de la Voie Saige après 3 longues francques, remontant d... Averoult à une tournière, qui vient de la liste vers mer, est de la disme de Remilly
 - les longues francques sont du dismage d'Averoult
- au bout d'amont de ces longues francques, il y a une tournière tirant vers mer à une autre tournière
- montant de la dite tournière aux hayes d'Averoult
- la pièce contiguë au dismage d'Averoult est appartient à présent à Jacques CARTON, à cause de sa femme,
- du bout de la pièce dessus déclarée, toutes les pièces boutant sur la dite tournière sont du dismage de Remilly
- tirant encore le long des hayes d'Averoult
- entrant en un jardin nommé le Courtil Le Cras, comprenant environ la moitié de ce jardin à prendre le côté vers mer
- allant jusqu'à un grand chemin qui conduit d'Averoult à Remilly et sert de séparation et entredeux à un martel de ce jardin entouré d'une hale vive
- au bout de ce jardin, tirant vers Averoult le Grand Chemin, qui va d'Averoult à Fauquembergues, jusqu'à un jardin nouvellement planté et amazé appartenant à Jacques WILLOT
- s'en allant et tirant vers mer tout du long d'une tournière et au (quennis ?) d'Ouve
- allant jusqu'au bois de La Motte et Srie du dit lieu
- toutes les terres étant du côté d'aval sont de la disme de seigneurie de Remilly

Ici appartient encore à la disme de Remilly 6 mesures de terre à prendre au lez d'amont de la Srie de Han gisant dessus Esquebroeucq, boutant du côté de d'aval à une tournière de la Srie du dict Han et d'amont à un chemin qui conduit du dict Esquebroeucq au Grand Chemin de St-Omer.

Et toutes les terres au long de la voie ci devant déclarée au côté d'amont sont de la seigneurie d'Eulle appartenant au Seigneur d'Esquerdes, lesquelles sont du dismage de Remilly, comme aussi les terres nommées les Riez d'Eulle qui sont aussi (présentement ?) tenues de la Srie et baronnie d'Eulle.

Au lez d'amont du village d'Ouve et du côté vers mer de la dicte ville s'étend la Srie et dismage de mes dits Seigneurs en terres et héritages ci après déclarés.

A savoir en 2 jardins à labour

- l'un appartenant à Jehan DE LE CAROULLE, à cause de sa femme, qui liste vers soleil au Grand Chemin qui conduit d'Ouve à Warnecques
- l'autre à Anthoine BOUTRY, par avant Adrien LE DEVIN

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

- ces jardins boutent d'amont à la Srie et fief de Humière que l'on nomme vulgairement Le Cousture, fief appartenant à présent à Noël DE COCQUEMPOT qui l'a acquis du fils de Jehan PENIN
- lesquels 2 jardins sont de la Srie de Remilly et du dismage de Mrs
- remontant amont traversant la Cauchie de Boullongne
- allant vers mer à une tournière allant jusqu'au près des haies du Petit Maisnillet
- laquelle tournière fait la séparation et entredeux de la Srie de La Motte et Warnecque et du dismage du Maisnillet
- toutes les terres boutant à la dicte tournière venant et étant en la vallée de Warenbourcq sont du dismage de Remilly et Srie de Mrs
- la dernière pièce près le Buisson est appartenant à Toussain DU SAULTOIR
- remontant au long des haies du Maisnillet
- venant à un grand chemin qui mène du Maisnillet
- passant à travers un jardin du Petit Maisnillet
- venant aux terres des camps au long d'une tournière jusqu'à Cucheval
- les Terres du côté de d'amont sur la dicte tournière sont du dismage de Remilly et boutant sur une Vallée nommée la vallée Baudin
- laquelle vallée Baudin est de la Srie de Cucheval appartenant à Monsieur DE BOIN et du dismage de Willequin.

Item appartient encore à la disme de Remilly un camp de terre mouvant depuis le pont de Remilly

- allant à un grand enclos entouré de haies vives, lequel appartient à la veuve et aux hoirs de Pierre LE VASSEUR et à Marie LE VASSEUR, veuve de Guille BONVOISIN, chacun par moitié avec autres terres ...
- dessus cet enclos, prenant le cornet vers mer de l'enclos
- allant au long d'une tournière, qui fait l'entre deux du terroir, dismage et seigneurie des Mrs du chapitre et de la Srie de Mrs les chapelains de Haffreinghues et dismage de Wavrerans
- ralliant un peu vers soleil au bout d'une mesure appartenant à Ansel MICQUIGNON
- ralliant prendre
 - une mesure de terre appartenant à la veuve et aux hoirs de Jacques CARON demeurant à Waverans, et qui fait la liste vers mer à David CLENCLEU, liste faisant l'entredeux de la disme et Srie de Mrs du Chapitre
 - 10 mesures de terrage appartenant aux chapelains de Haffreinghues et dismage de Waverans
- au bout de la dicte mesure de terre, il y a une tournière descendant vers soleil au long du quief Allart, qui est de la Srie de Phles CARON et disme de Willequin
- tournière, qui va descendre vers soleil jusqu'à un chemin allant de Remilly à Willequin
- toutes les terres restant du côté de d'aval de la dicte tournière sont de la disme de Remilly et Srie de Mrs
- les autres terres boutant et venant de d'amont sur la dicte tournière sont de la disme de Willequin et Srie de Phles CARON.

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

Desquelles dîmes ci devant déclarées, est due par les laboureurs labourant en terroirs et ... de ces dîmes, tant de la disme de Remilly, Crehen et Willequin, à Mrs du Chapitre huit du cent et non plus et ainsi en a été us de temps immémorial qui n'est mémoire du contraire

Item, desquelles trois dimes dessus déclarées appartenant aux Seigneurs de Chapitre, de neuf gerbes de disme, Mrs Doyen et Chapitre de l'Eglise Cathédrale de St-Omer les six et deux par Mrs Doyen et Chanoine de Thérouanne et l'autre appartient à celui qui est curé du village de Remilly Willequin et des secours et de temps immémorial en a été ainsi us.

Cette présente déclaration de la disme de Remilly Willequin et Crehen a été faite par Ansel MICQUIGNON bailly de Mrs du chapitre en l'an mille cinq cent soixante six.

Signé Ansel MICQUIGNON

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

Partie 2 – Patronymes et Toponymes

Liste des patronymes

BAUCHEL	COPPIN	DE WILLEQUIN	LE VASSEUR
BEUDIN	CRENLEU	DU PLOICH	LE WICQ
BOCQUET	DE CLETY	DU SAULTOIR	MERLENCQ
BONVOISIN	DE COCQUEMPOT	FISCHAU	MESQUE
BOURGOIS	DE GAUCY	FOURMENT	MICQUIGNON
BOUTRY	DE GUISNES	FRANCOIS	PENIN
BRETON	DE LE CAROULLE	HAUSSOLLIER	POTTIER
CADEL	DE LE POUVE	LE BAILLY	PREVOST
CARON	DE LIENNE	LE DEVIN	SEGARD
CARTON	DE MAMEZ	LE LEU	WILLOT
CAUWEL	DE NIELLES	LE QUESTRE	

Liste de personnes citées

Ansel MICQUIGNON

Anthoine BOUTRY, par avant Adrien LE DEVIN

Anthoine DE COCQUEMPOT demt à Wismes

Anthoine LE BAILLY demt à Biencques

Baudin DE COCQUEMPOT, fils Emond,

Cristofle DE GUISNES

David CRENLEU

défunct Jehan LE WICQ

Eustache DE GUISNES

Flourette LE BAILLY

Gilles HAUSSOLLIER

Gilles LE LEU

Guille BOCQUET

Guille POTTIER

Jacques CARTON, à cause de sa femme,

Jacques Francois et Maroye HAUSSOLLIER,

Jacques LE QUESTRE

Jacques WILLOT

Jehan BAUCHEL

Jehan BEUDIN

Jehan DE COCQUEMPOT dit Nennet demt à Crehen

Jehan DE GAUCY, à cause de sa femme et fille Jehenne CAUWEL,

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

Jehan DE LE CAROULLE, à cause de sa femme,
Jehan DE MAMEZ de Herbelles
Jehan HAUSSOLLIER, en son vivant maréchal de Pihen,
Jehan MICQUIGNON, à cause de sa femme, par avant Anthoine DE WILLEQUIN ;
Jehan PENIN (par avant)
Jehan PREVOST, à cause de sa femme,
les enfants de Jehan DE COCQUEMPOT dict Nennet
les héritiers Anthoine DE WILLEQUIN,
les hoirs Jehan DE CLETY
les veuve et hoirs de Jacques CARON demeurant à Waverans
les veuve et hoirs Pierre LE VASSEUR
les veuve et hoirs Vincent FISCHAU ... de Dohem
Loys CADEL
Mademoiselle DE NIELLES
Marand LE BAILLY
Marie LE VASSEUR, veuve de Guille BONVOISIN
Marie MERLENCQ
Nicolas (BARBARY?)
Nicolas BRETON
Noël DE COCQUEMPOT
Nonel DE COCQUEMPOT
Phles FRANCOIS
Phles MESQUE, à cause de ses beaux enfants
Pierre COPPIN, à cause de sa femme,
Pierre DE LE POUVE demeurant à Cléty
Pierre DE LE POUVE fils Perot
Pierre SEGARD
Tassette FOURMENT
Tassin CARON, fermier de l'Escotterie de St-Omer
Thomas DU PLOICH, qu'il a eue de Jehan DE LIENNE,
Toussain BOURGOIS
Toussain DU SAULTOIR

Les dîmages, fiefs et seigneuries

dismage d'Averoult
dismage d'Esquerdes
dismage de Biencques
dismage et terroir de Cléty
dismage de Mrs les Religieux Abbé et Couvent de Saint Sauveur de Ham en Artois
dismage du Maisnillet
dismage et terroir de Waverans
fief de Monsieur de Willequin,
fief Liévin DE ZUNEQUIN et Sr de Willequin
le fief qui fut à Jehan DE COCQUEMPOT

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

prieuré de Renty

quief Allart

quief Callet

quief Coupelet

quief De Le Pouve

quief Desquebroeucq

quief Doutremer

quief du Cricquendalle

Srie d'Esquerdes

Srie de Ansel MICQUIGNON, par avant Maistre Loys LE BECQUIER, situé à Willequin et nommé le fief et Srie de Lotinghem

Srie de Cucheval à présent appartenant à Noël DE COCQUEMPOT par avant Jehan PENIN en sont vivant demt à Aire

Srie de l'Escotterie de St-Omer

Srie de La Motte et Warnecque

Srie de Mrs les chapelains de Haffreinghues et dismage de Wavrerans

Srie de Remilly

Srie et baronnie d'Eulle qui appartient à Mr d'Esquerdes

Srie et fief de Humière que l'on nomme vulgairement Le Cousture, fief appartenant à présent à Noël DE COCQUEMPOT qui l'a acquis du fils de Jehan PENIN

Srie Liévin DE ZUNEQUIN escuier Sr de Willequin

Srie Phles CARON homme d'armes des ordonnances du Roy ... sous la charge de Monsr Le Comte du Roelz seigneur du Val et en partie Sr du dit Willequin

Srie située au dit Cucheval appartenant à Mr DE BOIN, Seigneur du Prey, par avant au Seigneur de La Tredal

Terre et Srie de Le Coulombe, séant au près Wedinghen, paroisse de Wavrans. tenues foncièrement et vicontièrement des Religieuses de Blendecques

Les voies

la rue qui conduit de Willequin à Ouve

la Voie Saige

la voie Sangatte

le Grand Chemin Réal nommé vulgairement le Chemin de Loeuillique

le chemin allant de Remilly à Willequin

le chemin d'Esquerdes, allant de Remilly à Esquerdes,

le chemin de Bienccques,

le chemin de Crehen

le chemin de Hallines

le chemin qui conduit du dict Esquebroeucq au Grand Chemin de St-Omer.

le chemin qui mène de Remilly à Crehen

le chemin qui mène de Remilly en Averout

le chemin qui mène du Maisnillet

le chemin qui vient de Remilly à Cléty

le chemin qui vient du Ploich à Remilly

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

le Grand Chemin de Théroouanne
le Grand Chemin du Maisnillet, qui va au Ploich
le Grand Chemin qui conduit d'Averoult à Remilly
le Grand Chemin qui conduit d'Ouve à Warnecques
le Grand chemin qui conduit de Dohem à Fauquembergue
le Grand Chemin qui mène de Remilly en Averoult
le Grand Chemin, qui va d'Averoult à Fauquembergues

Autres lieux

bois de Crehen
bois de La Motte et Srie du dit lieu
bois de Le Pouve
bosquets de Willequin
Buisson de La Bruinne
Buisson de La Marlière Follie
Buisson de Le Panelle (ou Pavelle ?)
Crocq de L'Estrippe
Crocq des Quarrières de Pisault
Cucheval
Esquebroeucq
la Cauchie de Boullongne
la cense d'Averoult
la Croix de Remilly
La Longue Troncque
la mesure nommée la Happegarbe,
la pièce nommée le (Coxim Sausart ?)
la vallée Baudin
la vallée Bouranne
la vallée de Cricquendalle
la vallée de Warenbourcq
le Courtil Le Cras
le Crocq du Bos Hemont
Le Crocquet Fromaige
le Fontaine Fiainne du quief Callet
le jardin Guille POTTIER
le marais de Cucheval
le village du Ploich
l'enclos Tavernier
les Courtilages de Jean Le WICQ
les haies d'Averoult
les haies du Petit Maisnillet
les longues francques sont du dismage d'Averoult
Les Sars
Mairie de Dohem

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

Mont Barbet

Mont de Remilly

Petit Maisnillet

Pont de Remilly

terre de Noircarmes

terre nommée La Happe Garbe

terres nommées Les Foeullus

terres nommées les Nonnains

terres nommées les Riez d'Eulle

terroir de Hassinghen

tournière des Nonnains

tournière nommée les Videlans

village d'Ouve

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

Partie 3 – Transcription du manuscrit

Dismes de Crehen, Willequin et Remilly

S'ensuit la grandeur de la disme de Crehen et là où elle se prend et cueille appartenant à Vénérables et discrets Seigneurs Messrs Doien et Chapre de l'Eglise Cathédrale de la Ville et cité de St-Omer. Le tout comme il s'ensuit.

Et prime

Commençant le dict dismaige de Crehen 0.5 mesure 0.5 quartier de terre appartenant à Baudin DE COCQUEMPOT qui est le pointe tenant vers mer au chemin de Hallines et boutant d'amont à la voye Sangatte boutant d'aval à la Srie d'Esquerdes tenant et faisant le bout de d'aval à un buisson à la liste vers soleil en rallant tout aval au Grand Chemin Réal nommé vulgairement le Chemin de Loeuillique là où descend l'eau sauvage qui fait l'entredeux du dismaige d'Esquerdes et de Crehen et Sries dessus déclarées.

Et au long de la ditte voye Sangatte au lez de d'amont est la Srie de Messrs de leur grand disme de Remilly jusques à une pièche de terre contenant 0.5 mesure et montant amont jusque à un buisson appartenant présentement à Nicollas (BARBARY ?) qu'il a eu par ratraict de Jehan BAUCHEL laquelle est de la disme de Crehen et de celle de Remilly en allant toute la tournière tirant vers Crehen jusques à 2 demye mesure de terre appartenant ... l'une à Jehan DE COCQUEMPOT dict Nennet et à Jehan DE MAMEZ à cause de sa femme lesquelles se partissent de la ligne de la tournière la moictié au dismaige de Remilly remontant amont à un long buisson qui se nomme Le Buisson de La Panelle (ou Pavelle ?) et est le costé de d'aval des dictes deux demy mesures de la disme de Crehen et par-dessus le dict Buisson et du lez de d'amont est de la disme de Messrs ... du dismaige de Remilly.

Item au bout de la dicte mesure et du bout vers soleil allant ancores amont d'une tournière en montant amont et traversant 3.5 quartiers appartenant à Toussain BOURGOIS et 1.5 quartier appartenant à Jacques LE QUESTRE lesquelles se partissent à travers par moictié jusque au (so..te ?) de Messrs le bout des dictes 2 pièches à savoir le bout vers soleil est de la disme de Crehen et le bout vers mer est de la disme de Remilly allant vers soleil au chemin de Crehen au long de la liste et tournière de la dicte pièche il y a une mesure appartenant à Anthoine DE COCQUEMPOT demt à Wismes prinse en 3 mesures à la liste d'aval des dictes 3 mesures en y a un quartier au long du chemin qui est de la disme de Crehen et tout le lez de d'amont est du dismaige de Remilly.

Item du costé de d'amont vers soleil du chemin de Crehen en montant un peu plus amont à prendre en 2 mesures qui ont appartenu à Jehan HAUSSOLLIER en son vivant marischal de Pihen desquelles 2 mesures en appartient une à Gilles HAUSSOLLIER et en l'autre mesure en y a 60 verges appartenant à Phles FRANCOIS lesquelles sont du dismaige de Crehen et les autres 40 verges de la disme de Remilly à prendre les dictes 40 verges à la liste d'amont et du bout vers soleil boutant les dictes 2 mesures à une pièche de terre appartenant à Jehan DE COCQUEMPOT dict Nennet laquelle est du dismaige de Crehen remontant d'amont tout au long d'une tournière allant à un buisson nommé Le Buisson de La Bruinne lesquelles pièches de terre boutant du costé de d'aval sont de la disme de Crehen et celles boutant et listant du costé de d'amont aux dites tournières sont de la disme de

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

Remilly laquelle pièche listant sur la dicte tournière appartient à Baudin DE COCQUEMPOT fils Emond et depuis Le Buisson de La dicte Bruinne allant ancoires à une tournière traversant le chemin de Biencques commenchant au bois de Crehen du cornet vers soleil du dit bois venant aval une tournière laquelle tournière et les pièches quy viennent tourner et bouter devers Biencques sont du dismaige du dict Biencques et Srie de l'Escotterie de St-Omer et la pièche de terre ou boutent les pièches de terre cy dessus déclarées appartiennent à ung nommé Anthoine LE BAILLY demt à Biencques laquelle est le commencement du dismaige de Crehen allant la dicte pièche bouter à une pièche de terre en boult vers soleil appartenant à Tassin CARON quy est fermie de l'Escotterie de St-Omer et du dismaige de Biencques et venant en amont au long d'une tournière tournant sur la pièche dessus déclarée jusques à ung borne lequell borne fait l'entre deux de 6 quartiers de terre de présent appartenant à Pierre DE LE POUVE demeurant à Cléty laquelle est du dismaige et seigneurie de Crehen ;

Le Quief Doutremer contient 60 mesures qui est de la dicte disme de Crehen et se comprend et estend es lieux cy après déclarés.

Commenchant aux 6 quartiers de terre quy sont de la disme de Crehen appartenant à Pierre DE LE POUVE à cause de sa femme venant d'amont tout au long le chemin de Biencques jusques au boult de d'amont d'une demye mesure appartenant à Ansel MICQUIGNON venant ancoires de d'amont tout de long et en appendant 6 quartiers de terre appartenant à Pierre COPPIN à cause de sa femme et allant amont jusques à une mesure de terre nommé le Bois La ... appartenant à Nonel DE COCQUEMPOT laquelle est de la disme de Remilly et demye mesure du costé vers soleil et pareillement de la disme de Remilly contre la mesure dessus déclarée est à Nicollas BRETON quy fait la séparation et entredeux de la disme de Crehen et Remilly et du dict quief Doutremer en rallant à une tournière appartenant à Ansel MICQUIGNON et plusieurs aultres est de la disme de Remilly et la pièche quy fait le liste fait la tournière appartient à Gilles LE LEU est de la disme de Crehen et du dict quief Doutremer en allant tout le fond jusques à une pièche de terre appartenant à Jehan MICQUIGNON à cause de sa femme par avant Anthoine DE WILLEQUIN laquelle pièche liste du costé de d'amont au Grand Chemin de Théroouanne et est du dismaige de Remilly.

Recommenchant plus vers soleil levant aux 6 quartiers cy devant déclarées appartenant au dict Pierre DE LE POUVE et au dict borne estant du costé de d'amont des 6 quartiers venant tout en long d'une tournière appartenant à plusieurs personnes jusques au Buisson de La Marlière Follie et du dict buisson au long d'une aultre tournière des Sars et rallant ancoires tout au long d'une tournière jusques au Chemin de Théroouanne et la pièche de la dicte tournière se nomme La Longue Troncque laquelle est en quief Doutremer est de la disme de Crehen et toutes les pièches de terre boutant sur la tournière et sur le quief Doutremer sont de la disme de Remilly nommé Les Sars.

A la disme de Crehen luy ... et appartient 7 mesures de terres séant en la vallée de Cricquendalle est du quief du dict Cricquendalle tenu en fons de mes ditz Seigneurs du Chapitre occupés par diverses personnes du tout enclaré en la disme de Remilly de tous boultz et costéz.

Item à la dicte disme de Crehen luy compecte et appartient 7.5 mesures de terre séant deseure la Croix de Remilly à scavoir 10 quartiers appartenant à Cristofle DE GUISNES 10 quartiers appartenant à Ansel MICQUIGNON et 5 quartiers aux héritiers de Marie MERLENCQ et 5 quartiers aux héritiers Anthoine DE WILLEQUIN de boutent les dicttes 7.5 mesures au chemin quy maisne de Remilly à Crehen enclavé de toutes listes et boultz à la disme de Remilly.

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

Item à la dicte disme de Crehen luy compectent et appartiennent 7 mesures de terre séant deseure le bois De Le Pouve tenue des Religieuses et Abbesse de Blendecques enclavés de tous boulz listes et costés en la Srie et Dismaige du dict Remilly et sont les dictes 7.5 mesures tenue fonssièremment et vicomtièremment des dicttes Religieuses de Blendecques à cause de leur Terre et Srie de Le Coulombe séant au près Wedinghen, paroisse de Wavrans.

Disme de Willequin

La disme de Willequin appartient à messieurs Doien et Chapitre de St-Omer

La disme de Willequin se prend et coeuille en seigneurie et terroir cy après déclarés

Est assis en la Srie Liévin DE ZUNEQUIN escuier Sr de Willequin

En la Srie Phles CARON homme d'armes des ordonnances du Roy ... soutz la charge de Monsr Le Comte du Roetulz seigneur du Val et en partie Sr du dict Willequin

En la Srie de Ansel MICQUIGNON par avant Maistre Loys LE BECQUIER scitué au dict Willequin et nommé le fief et Srie de Lotinghem

En la Seigneurie de Cucheval à présent appartenant à Noël DE COCQUEMPOT par avant Jehan PENIN en sont vivant demt à Aire

Et une autre Srie scituée au dict Cucheval appartenant à Monsr DE BOIN Seigneur du Prey par avant au Seigneur de La Tredal

Commençant au lez vers soleil de l'eauwe qui floeuve du dict Willequin à Remilly et commençant à une pièche de terre appartenant à Pierre DE COCQUEMPOT gissant près le Fontaine Fiainne du quief Callet et Srie Phles CARON allant au long d'ung crocq et tournière appartenant à plusieurs personnes allant jusques à une mesure 8 vergues de terre appartenant à Pierre SEGARD par avant à Ansel MICQUIGNON laquelle mesure 8 vergues est de la disme de Remilly

Et liste icelle mesure 8 vergues de terre d'amont au fief Liévin DE ZUNEQUIN et Sr de Willequin et toutes les terres boutant sur la dicte tournière sont du quief De Le Pouve tenues fonssièremment des dictz Srs de Chapitre est de leur disme de Remilly au bout de la dicte mesure 8 vergues de terre et du bout vers soleil appartient ancoires 6 quartiers appartenant au dict Pierre SEGARD par avant à Ansel MICQUIGNON la moitié des dictz 6 quartiers asr (à scavoir) 3 quartiers à la liste de d'aval est du dimaige de Messrs et les autres 3 quartiers de la Srie de Phles CARON et de la liste d'amont est du dimaige de Willequin et boutent iceulx 6 quartiers du bout vers soleil au Grand Chemin qui maisne de Remilly en Averoult remontant le dict chemin dessus déclairret et au lez vers mer du dict chemin jusques au dismaige de Messrs les Religieux Abbé et Couvent de Saint Saulveur de Ham en Artois dont la dernière pièche du dismaige du dict Willequin est à Noël DE COCQUEMPOT et icelle liste au dismaige et Srie de Han

Le dict dismaige de Willequin s'estend et passe du chemin quy maisne de Remilly en Averoult commençant à une mesure de terre estant au lez vers soleil du dict chemin d'Averoult appartenant à Anthoine DE COCQUEMPOT et ses consors demt à Wismes et la dicte mesure est de deux dismaiges à scavoir la demye mesure à la liste de d'aval est du dismaige de Remilly et l'autre demye mesure est de la Srie Liévin DE ZUNEQUIN laquelle est du dismaige de Willequin et boutent icelles

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

deulx demyes mesures de terre au Grand Chemin qui conduit de Remilly en Averoult et au bout vers soleil des dicttes deux demyes mesures de terre en remontant amont au long d'une tournière à le lingue de deux buissons tout au long d'une tournière nommée les Videlans allant et appendant 4 mesures de terre à scavoir l'une appartenant à Cristofle DE GUISNES une à Marand LE BAILLY une à Jehan BEUDIN et l'autre à Noël DE COCQUEMPOT desquelles 4 mesures de terre en chacune mesure en y a ung quartier tenu de la Srie de mes ditz Srs et de leur dicte Srie du dict Remilly et de leur dismaige du dict Remilly et les aultres trois quartiers sont à la Srie de Cucheval appartenant présentement au Sr DE BOIN quy sont de la disme de Willequin au desoubz et vers mer le fief de Monsieur de Willequin, commençant à 9.5 quartiers de terre appartenant à Guille POTTIER lesquelles sont du quief Desquebroeucq et du dismaige de Willequin en allant aval une tournière au long d'un crocquet allant .prendre 3.5 quartiers appartenant à Pierre SEGARD par avant Me Loys LE BECQUIER descendant aval d'une tournière jusques au jardin Guille POTTIER tenu du quief Desquebroeucq, lesquelles sont du dismaige de Willequin, et les terres du costé de d'amont tournant sur la dicte tournière sont de la Srie et dismaige de Messrs les Religieux Abbé et Couvent de Han.

Cy à ancoires 5 quartiers de terres appartenant à Jehan PREVOST à cause de sa femme qui sont tenu de la prioré de Renty est du dismaige de Willequin et sont au long de la rue quy conduit de Willequin à Ouve enclave à la Srie de Messrs les Religieux de Saint Saulveur de Han.

Le quief Coupelet contenant de 9 à 10 mesures tenues de la Srie et baronnie d'Eulle appartenant à Monsr d'Esquerdes et boute le dict quief Coupelet au terroir et dismaige de Han et de la liste d'amont au dict terroir et dismaige de Han à une pièche de terre de présent appartenant à David CRENLEU à cause de sa femme et ses enffans laquelle est du dismaige des dictz Srs de Han.

Le dict dismaige de Willequin s'estend vers mer du villaige d'Ouve à commencer à une vallée nommée Le Vallée Baudin estant deseure Cucheval à prendre et ...mencher depuis le mares du dict Cucheval allant amont vers mer tout au long d'une tournière allant jusques aux hayes du petit Maisnillet et la dicte Vallée Baudin est du dismaige du dict Willequin et toutes les terres tournant sur la dicte Vallée Baudin sont de la Srie de Remilly depuis les hayes du Petit Maisnillet allant au long et remontant au Grand Chemin du Maisnillet quy va au Ploich et toutes les terres au lez vers soleil du dit chemin en Maisnillet allant au dit Ploich sont du dismaige de Willequin et venant au village du dict Ploich y des jardins à haiez de vives hayes lesquels sont tenus de la Srie de Crehen de présent appartenant à Noël DE COCQUEMPOT par avant Jehan DE PENIN quy sont de la disme de Willequin descendant vers soleil les hayes du dict Ploich à une pièche de terre contenant 20 mesures lesquelles liste vers mer aux ...dict du Ploich et au bout des dictz 20 mesures déclairés remontant plus vers mer au long d'une tournière appartenant à plusieurs personnes et au bout de la dicte tournière à une pièche de terre contenant 3 quartiers 6 vergues de présent appartenant à Thomas DU PLOICH qu'il a eu à Jehan DE LIENNE laquelle est la dernière pièche du dismaige de Willequin et tenue de la Srie de Ansel MICQUIGNON allant de dictz 3 quartiers 6 vergues à ung buisson faisant l'entredeux de la Srie de Willequin et de Waverans et du dict buisson allant au long d'aval d'une tournière faisant l'entredeux de la Srie du dict Willequin et celle de Waverans et celles quy sont du dismaige de Willequin sont du quief Allart et de la Srie de Phles CARON et le dernière pièche du quief Allart est appartenant à Guille BOCQUET à prendre au lez de d'amont et l'autre pièche et dernière du dict quief Allart est à présent à Jehan DE GAUCY à cause de sa femme et fille Jehenne CAUWEL et les pièches tenant sur la dicte tournière quy sont les deux pièches dessus déclairées sont du dismaige et teroir de Waverans et au bout des deux pièches dessus déclairées et au lez de d'aval de la dernière pièche retournant

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

vers soleil au long d'une tournière (tirant ?) vers les bocquetz de Willequin trescoppant le chemin qui vient du Ploich à Remilly du dict chemin venant vers soleil tout...d'une tournière venant descendre aux mon ... jusques à ung prey appartenant à Ansel MICQUIGNON et les terres du lez d'amont de la dicte tournière quy sont du quief Allart et Srie Phles CARON sont du dismaige de Willequin et les autres terres tournant sur la dicte tournière sont du dismaige de Remilly appartenant à Messrs Srs à cause de leur Srie.

Item ancoires appartient à la dicte disme de Willequin 5.5 mesures de terre prinse en une pièche de terre appartenant aux vefves et hoirs Pierre LE VASSEUR séant sur le Mont de Remilly listant les dictes 5.5 mesures de terre vers mer au terroir de Hassinghen et dismaige de Waverans vers soleil aux dictes vefves et hoirs Pierre LE VASSEUR qu'il tient de la Srie des dictz Srs de Chapitre de Remilly et de leur disme du dict Remilly boutant les dictes 5.5 mesures de terre à un grand enclos lesquelles 5.5 mesures sont tenues fonssièremment et vicontièremment de la Srie de Ansel Micquignon par avant Maistre Loys LE BERQUIER

Disme de Remilly

Le dismaige de Remilly appartient à Vénérables et discrets Seigneurs Messrs Doien et Chapre de l'Eglise Cathédrale de la Ville se prend et coeuille es parties et teroir cy après déclairées.

Et primes

A commence près le Mont Barbet à une mesure de terre appartenant à Pierre SEGARD et de le liste d'amont au terroir de Hassinghue montant vers mer au long d'une tournière appartenant à plusieurs personnes et la pièche listant sur les dictes tournières du dismaige et Srie de Hassinghue montant vers mer au long d'une tournière et d'une pièche appartenant aux enfans de Jehan DE COCQUEMPOT dict Nennet et à Jacques Francois et Maroye HAUSSOLLIER contenant 10 quartiers au bout des dictz quartiers remontant d'aval au long d'une tournière nommée la tournière des Nonnains les terres nommées les Nonnains sont du dismaige de Waverans et trescoppent le chemin d'Esquerdes allant de Remilly à Esquerdes outre lequel chemin y a 80 verghes de terres appartenant à Cristofle DE GUISNES laquelle fait la séparation et entredeux de la disme de Remilly et du dismaige du dict Esquerdes allant ancoires du long une tournière appartenant à plusieurs personnes allant et remontant vers soleil au d'une liste d'une pièche de terre contenant 11.5 quartiers appartenant à Jehan DE COCQUEMPOT dict Nennet demt à Crehen en laquelle liste il y a 3 bornes de grès au dernier borne vers soleil remontant d'aval une tournière à un petit buisson appartenant à plusieurs personnes et les terres venant du costé vers soleil boutant sur la dicte tournière sont en dismaige d'Esquerdes et depuis le buisson dessus déclaré estant sur le fief quy fut à Jehan DE COCQUEMPOT allant à ung aultre buisson et du dict buisson allant à deulz aultres buissons et du dernier buisson ce en allant toute le tournière à le voyette Sangatte montant de la dicte voyette Sangatte tout amont jusques au dismaige de Crehen.

La disme de Remilly se comprend et estend du costé vers soleil de Crehen commençant par delà le quief Doutremer près le dismaige de Bienques et Srie de l'Escotterie de St-Omer. Et le première pièche tenant en long de la Srie de l'Escotterie fait l'entredeux du dismaige du dit Bienques et de Messrs du Chapitre appartient à Baudin DE COCQUEMPOT en allant à une tournière qui est de vers soleil en remontant à pointe en long la Terre et Srie de l'Escotterie. En rallant amont au long d'une tournière où il y a plusieurs buissons et la pièche de la dicte tournière appartient à Pierre DE LE

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

POUVE fils Perot la dicte pièche faisant l'entredeux de la disme de Remilly et liste à le disme de Cléty en allant amont ancoires à plusieurs buissoncheaulz et tournières en allant de droict au Crocq de L'Estrippe et la pièche quy est contigue au terroir de Cléty est de présent appartenant à Eustache DE GUISNES qui est de la disme de Remilly et liste la dicte pièche vers soleil au dismaige de Cléty laquelle disme de Remilly trescoppe le chemin de Théroouanne et va au long d'ung petit crocq où sont 3 quartiers de terre appartenant à Jehan De MAMEZ de Herbelle en rallant vers mer à un autre crocq et listant les dictz trois quartiers de le liste d'amont au dismaige et terroir de Cléty au boult duquel crocq et retournant d'amont vers soleil à une tournière quy boulte sur 5 mesures de terres nommé Les Foeullus appartenant à mes dictz Srs est de la disme de Remilly en remontant d'amont les dictes Foeullus en reprenant un crocquet nommé Le Crocquet Fromaige en rallant toute le dict crocquet vers soleil de midy à la Terre de Noircarmes de présent appartenant à Phles MESQUE à cause de ses beaulx enfans et de le liste vers mer appartenant à Loys CADEL contenant 0.5 mesure 0.5 quartier quy est de le disme de Remilly et de liste vers soleil au dismaige de Cléty en rallant amont à ung grand crocq nommé le Crocq du Bos Hemont revenant du dit crocq en remontant d'amont à une tournière quy s'en va trescopper le chemin quy vient de Remilly à Cléty et toutes ces terres ... du costé vers mer de la dicte tournière sont du dismaige de Remilly et boutt vers soleil au terroir et dismaige de Cléty en trescoppant le chemin allant ancoires au long d'une tournière à un grand buisson quy fait l'entredeux des terres de l'Escotterie de Saint-Omer, laquelle terre appartient aux dictz escottiers et contient environ 42 à 43 mesures et sont de la disme de Remilly faisant la dicte tournière séparation et entredeux de la disme de Remilly et disme de Cléty au boult da la pièche des dictz escottiers la disme de Remilly remonte vers soleil de midy au long d'une pièche de terre appartenant à Tassette FOURMENT au boult vers soleil de la dicte demye mesure remonte amont une tournière allant au boult vers soleil tout droict au Crocq des Quarrières de Pisault laquelle pièche de terre appartient à Flourette LE BAILLY est du dismaige de Remilly et celles a boutant sur la dicte terre dessus sont du dismaige de Cléty en remontant vers soleil de midy au long d'un crocq des quarrières allant jusques à deux quartiers de terre nommé les Courtillages de Jean Le WICQ de présent appartenant à Pierre DE LE POUVE à cause de sa femme descendant les dictz deux quartiers vers le Cauchie de Boullongne comprenant deux mesures de terre jadis aians appartenu à deffunct Jehan LE WICQ boutant les dictes 2 mesures de d'amont à le Cauchie de Boullongne lesquelles 2 mesures de terre appartiennent présentement à Pierre DE LE POUVE à cause de sa femme laquelle est la dernière pièche du dismaige de Remilly outre les dictes 2 mesures passent la disme de Remilly la Gauchie de Boullongne venant à une pièche de terre appartenant à Mademoiselle DE NIELLES laquelle pièche liste de d'aval à la terre de Noircarmes laquelle se nomme le (Coxim Sausart ?) et la dicte pièche contient 19 mesures dont en appartient une mesure au dismaige de Cléty à prendre au boult vers soleil de la dicte pièche remontant amont retournant une tournière et remontant ancoires tout du long la pièche de la ditte Dalle DE NIELLES au boult de laquelle pièche de la dicte Dalle est du dismaige de Remilly et l'autre liste vers soleil est du dismaige de Cléty en retournant de la dicte pièche vers soleil de midy à ung buisson de droict allant à la vallée Bouranne en remontant amont tirant vers Averoult du long de la dicte tournière au long de la dicte vallée Bouranne lesquelles terres restant du costé vers mer de la dicte tournière et vallée Bouranne sont de la disme de Remilly vers soleil à la dicte vallée Bouranne au boult de la dicte pièche de terre appartenant aux hoirs Jehan DE CLETY au boult de laquelle pièche remontant vers midy à une tournière appartenant au dismaige de Cléty. Les terres tenant vers soleil de midy sur la dicte tournière sont du dismaige de Cléty allant jusques à une mesure de terre nommée La Happe GARBE appartenant aux vefve et h. Vincent FISCHAU ... de Dohem laquelle quand elle est advestie de bled ou maich... la premier vient des

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

dimeurs de Remilly ou Cléty lemporent et en a esté ainsy use de temps immémorial et joint la dicte mesure de terre contre une voye nommée la Voye Saige et desoubz la dicte mesure nommé la Happegarbe les terres du costé mer sont de la disme de Remilly jusques à la dicte voye Saige en allant de la mesure de Happegarbe cy dessus nommée tout du long le chemin nommé le chemin de la Verde Voye allant aux enclos Tavernier. Les terres du costé d'amont de la dicte Voye sont du dismaige de Remilly comme aussy sont les enclos Tavernier s'ils estoient labourés comme ils ont esté aultrefois remontant des dicts enclos Tavernier amont ung grand chemin quy conduit de Dohem à Faulquebergue montant tout amont le vallée quy appartient à le Mairie de Dohem allant jusques à le droict de 4 mesures de terre appartenant aussy à la dicte Mairie de Dohem lesquelles 4 mesures sont de la disme de Remilly aboutant les dictes 4 mesures y a une pièche de terre appartenant à la cense d'Averoult laquelle se coppe ... montant à l'endroit des hayes d'Averoult et toutes les terres et héritaiges au lez d'aval ... hayes d'Averoult sont du dismaige de Remilly aboutant vers mer au dismaige d'Averoult et la dicte longue pièche aboutant à la voye Saige en remontant de la Voye Saige après 3 longues francques remontant d... Averoult à une tournière quy vient de la liste vers mer sont de la disme de Remilly et les dicttes longues francques sont du dismaige d'Averoult et au bout d'amont des dictes longues francques y a une tournière tirant vers mer à une autre tournière montant de la dite tournière aux hayes d'Averoult et la pièche contigue au dismaige d'Averoult et de présent appartenant à Jacques CARTON à cause de sa femme et du bout de la dicte pièche dessus déclarée toutes les pièches boutant sur la dicte tournière sont du dismaige de Remilly tirant ancoires le long des hayes d'Averoult entrant en un jardin nommé le Courtil Le Cras comprenant environ la moitié du dict jardin à prendre le costé vers mer allant jusques à ung grand chemin qui conduit d'Averoult à Remilly et sert de séparation et entredeux à ung martel estant au dict jardin ahait d'une vive haye et au bout du dict jardin tirant vers Averoult le Grand Chemin allant du dict Averoult à Faulquembergue jusques à un jardin nouveau planté et amazé appartenant à Jacques WILLOT sen allant et tirant vers mer tout du long d'une tournière et au (quennis ?) d'Ouve allant jusques au bois de La Motte et Srie du dict lieu et toutes les terres estant du costé d'aval sont de la disme de Remilly et Seigneurie de mes dictz Srs.

Icy appartient ancoires à la disme de Remilly 6 mesures de terre à prendre au lez d'amont de la Srie de Han gisant deseure Esquebroeucq boutant du costé de d'aval à une tournière de la Srie du dict Han et d'amont à ung chemin quy conduit du dict Esquebroeucq au Grand Chemin de St-Omer.

Et toutes les terres au long de la dicte voye cy devant déclairée au costé d'amont sont de la seigneurie d'Eulle appartenant au Seigneur d'Esquerdes lesquelles sont du dismaige de Remilly comme aussy les terres nommées les Riez d'Eulle qui sont aussy (présentement ?) tenues de la dicte Srie et baronnie d'Eulle.

Au lez d'amont du dict villaige d'Ouve et du costé vers mer de la dicte ville s'estend la Srie et dismaige de mes dictz Srs en terres et héritaiges cy après déclairées.

Ass.r en 2 jardins à labour l'ung appartenant à Jehan DE LE CAROULLE à cause de sa femme quy liste vers soleil à le Grand Chemin quy conduit d'Ouve à Warnecques et l'autre à Anthoine BOUTRY par avant Adrien LE DEVIN et boutent les dictz jardins d'amont à la Srie et fief de Humière que l'on nomme vulgairement Le Cousture le dict fief de présent appartenant à Noël DE COCQUEMPOT quil a acquis à fils de Jehan PENIN et lesquels 2 jardins sont de la Srie de Remilly et du dismaige de mes dictz Srs remontant amont traversant le Cauchie de Boullongne allant vers mer à une tournière allant

Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

jusques auprès des hayes du Petit Maisnillet et laquelle tournière fait la séparation et entredeux de la Srie de La Motte et Warnecque et du dismaige du dict Maisnillet et toutes les terres boutant à la dicte tournière venant et estant en la vallée de Warenbourcq sont du dismaige de Remilly et Srie de les dictz Srs et la dernière pièche près le Buisson est appartenant à Toussain DU SAULTOIR et remontant au long des hayes du dict Maisnillet venant à ung grand chemin qui maisne du dict Maisnillet trescoppant ung jardin estant au Petit Maisnillet venant aux terres des camps au long d'une tournière jusques à Cucheval et les Terres du costé de d'amont sur la dicte tournière sont du dismaige de Remilly et boutant sur une Vallée nommée la vallée Baudin laquelle vallée Baudin est de la Srie de Cucheval appartenant à Monsieur DE BOIN et est du dismaige de Willequin.

Item appartient encoire à la disme de Remilly ung camp de terre mouvant depuis le pond de Remilly allant à ung grand enclos à hayet de vives hayes lequel appartient aux vefves et hoirs de Pierre LE VASSEUR et à Marie LE VASSEUR vefve de Guille BONVOISIN chacun par moictié avec aultres terres ... deseure le dict enclos pendant le cornet vers mer du dict enclos allant au long d'une tournière quy fait l'entre deux du terroir dismaige et seigneurie des dictz Srs de chapitre et de la Srie de messieurs les chapellains de Haffreinghues et dismaige de Wavrerans rallant ung peu vers soleil au bout d'une mesure appartenant à Ansel MICQUIGNON en rallant prendre une mesure de terre appartenant aux vefve et hoirs de Jacques CARON demeurant à Waverans laquelle liste de la liste vers mer à David CLENCLEU quy fait l'entredeux de la disme et Srie de Messrs Srs du Chapitre et de 10 mesures de terraige appartenant aux chapellains de Haffreinghues et dismaige de Waverans au bout de la dicte mesure de terre y a une tournière descendant vers soleil au long du quief Allart quy est de la Srie de Phles CARON et disme de Willequin et va icelle tournière descendre vers soleil jusques à ung chemin quy va de Remilly à Willequin et toutes les terres restant du costé de d'aval de la dicte tournière sont de la disme de Remilly et Srie de mes dictz Srs et les aultres terres boutant et venant de d'amont sur la dicte tournière sont de la disme de Willequin et Srie de Phles CARON.

Lesquelles dismes cy devant déclairées est deubt par les laboureurs labourans es terroirs et ... des dictes disme tant de la disme de Remilly Crehen et Willequin à mes dictz Srs du Chapitre huict du cent et non plus et ainsy en a esté use de temps immémorial quy n'est mémoire du contraire

Item esquelles trois dimes dessus déclairées appartenant aux dictz seigneur de Chapitre de noeuf garbes de disme Messrs doien et chapitre de l'Eglise Cathédrale de St-Omer les six et deux par Messrs doien et chanoine de Théroouanne et l'aultre appartient à cestuy quy est curé du villaige de Remilly Willequin et des secours et de temps immémorial en a esté ainsy use

Ceste présente déclaration de la disme de Remilly Willequin et Crehen a esté faite par Ansel MICQUIGNON bailly de mes dictz Sieurs du chapitre en l'an mille cinq cens soixante six signé

Ansel MICQUIGNON